

(19) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 INSTITUT NATIONAL
 DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
 PARIS

(11) N° de publication : 2 546 864
 (à n'utiliser que pour les commandes de reproduction)

(21) N° d'enregistrement national : 83 09123

(51) Int Cl³ : B 65 H 1/02; A 45 C 11/18.

DEMANDE DE CERTIFICAT D'UTILITÉ

A3

(22) Date de dépôt : 30 mai 1983.

(30) Priorité :

(43) Date de la mise à disposition du public de la demande : BOPI « Brevets » n° 49 du 7 décembre 1984.

(60) Références à d'autres documents nationaux apparentés :

(71) Demandeur(s) : SARL ART GRAPHIQUE NORD. — FR.

(72) Inventeur(s) : Freddy Leveugle.

(73) Titulaire(s) :

(74) Mandataire(s) : Robert Ecrepont.

(54) Accessoire pour le maintien énergétique et rapide de feuilles libres et notamment de billets de banque.

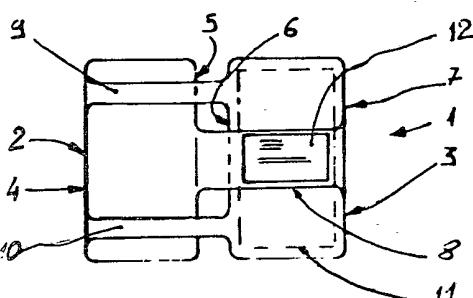
(57) L'invention se rapporte à un accessoire pour le maintien énergétique et rapide de feuilles libres notamment mais non exclusivement de billets de banque.

Il est caractérisé :

— en ce que les volets sont reliés entre eux par des lanières 8, 9, 10 qui ont chacune une longueur sensiblement égale à la largeur des volets 2, 3; et

— en ce que, lorsque l'accessoire 1 est en position ouverte et qu'il est donc prêt à recevoir des billets 11, les lanières sont reliées par leurs extrémités aux bords gauches 4 et 6 ou droits 5 et 7 des volets 2, 3.

Application à l'industrie des accessoires de rangement de billets de banque et des cartes de crédit.



L'invention se rapporte à un accessoire pour le maintien énergique et rapide de feuilles libres et notamment mais non exclusivement de billets de banque par exemple en sortie d'un distributeur voire même donnant place à une carte de retrait de ces billets.

Du fait, par exemple, d'une éventuelle affluence et/ou de la situation du distributeur en un lieu où peut être crainte l'intervention d'un tiers mal intentionné, les utilisateurs de distributeurs de billets sont amenés à ramasser hâtivement leur carte et leurs billets et à partir sans pouvoir prendre le temps de les ranger calmement dans les poches spéciales d'un accessoire tel un porte-carte ou un portefeuille classique.

Ils engagent alors simplement ces pièces dans l'une des poches de leurs vêtements ou dans un sac ou une sacoche, soit directement, soit après insertion entre deux volets d'un accessoire tel un portefeuille.

Cela ne donne toutefois aucune sécurité.

En effet, les dites pièces peuvent ensuite s'échapper, soit dans le premier cas lors du retrait d'un autre objet, soit dans le second cas lors de la sortie de l'accessoire qui, en l'absence d'une pression d'un volet sur l'autre, ne maintient pas énergiquement les pièces.

En effet, les deux volets sont simplement reliés l'un à l'autre tout au long de l'un de leurs bords pour former un livret mais ne comportent pas de moyens retenant les billets sur le bord opposé pour les maintenir énergiquement lors de l'ouverture ultérieure de l'accessoire.

Un résultat que l'invention vise à obtenir est un accessoire qui, d'un geste rapide, assure automatiquement et de manière efficace le rangement et le maintien énergique de feuilles libres telles des billets de banque.

A cet effet, elle a pour objet un accessoire du type cité plus haut notamment caractérisé :

- en ce que ces volets sont reliés entre eux par des lanières qui ont chacune une longueur sensiblement égale à la largeur des volets et,

- en ce que, réparties en deux groupes dont l'un comprend au moins une lanière médiane et l'autre au moins deux lanières

extrêmes réparties de part et d'autre du groupe précédent, les dites lanières, qui sont reliées par leurs extrémités aux bords des volets, le sont selon leur appartenance à l'un des dits groupes soit aux bords droits, soit aux bords gauches des 5 volets considérés dans la position où ils sont lorsque l'accessoire est en position ouverte et qu'il est donc prêt à recevoir les billets.

Elle sera bien comprise à l'aide de la description ci-après faite, à titre d'exemple non limitatif, en regard du dessin ci-annexé qui représente schématiquement :

- figure 1 : l'accessoire vu de face en position ouverte,
- figure 2 : l'accessoire vu de profil en cours de fermeture,
- figure 3 : l'accessoire vu de profil en position presque fermée,
- figure 4 : l'accessoire vu de profil en cours de verrouillage,
- figure 5 : l'accessoire vu de face au terme du verrouillage.

En se reportant au dessin, on comprend que l'accessoire 1 comprend deux volets 2, 3 de forme rectangulaire.

De ce fait, chaque volet comporte évidemment deux bords opposés 4, 5 et 6, 7 dits gauche et droit disposés parallèlement entre eux.

Ces volets sont reliés entre eux par des lanières 8, 9, 10.

Bien que pour une meilleure compréhension du fonctionnement de l'accessoire les lanières aient été représentées plus longues que la largeur des volets, en fait elles ont chacune une longueur sensiblement égale à la largeur des volets 2, 3.

Les lanières 8, 9, 10 sont réparties en deux groupes dont l'un comprend au moins une lanière médiane et l'autre au moins deux lanières extrêmes réparties de part et d'autre du groupe précédent.

Elles sont reliées par leurs extrémités aux bords 4 et 6 ou 5 et 7 des volets et ce, selon leur appartenance à l'un des dits groupes à savoir, soit, pour l'un des groupes, aux bords

droits et soit, pour l'autre groupe, aux bords gauches des dits volets considérés dans la position où ils sont lorsque l'accessoire 1 est en position ouverte (figure 1) et qu'il est donc prêt à recevoir les billets 11.

5 Ainsi réalisé, lorsque des billets 11 sont placés dans l'accessoire, que ce soit sur l'un ou l'autre de ses volets 2, 3, le premier mouvement que fera l'utilisateur sera, à la manière d'un portefeuille classique de rabattre l'un des volets sur l'autre (figures 2 et 3) par articulation autour des bords contigüs 5, 6 des deux volets 2, 3, bords que les lanières 8, 9, 10 maintiennent énergiquement côte à côte, grâce à leur longueur égale à la largeur des volets.

10 Pour la même raison, ce n'est que lorsque les deux volets 2, 3 auront été complètement rabattus l'un sur l'autre, ce qui aura également amené les deux autres bords 4, 7 côte à côte que pourra commencer le mouvement de verrouillage qui va maintenant être décrit, car, bien entendu, jusque là les billets ne sont encore maintenus que par la pression d'un volet sur l'autre comme ils le seraient dans un portefeuille classique.

15 20 Pour assurer leur maintien énergique, il suffit alors de rouvrir l'accessoire 1 mais par articulation autour des bords contigus 4, 7 opposés à ceux autour desquels 5, 6 s'était effectuée la fermeture de l'accessoire 1.

25 En effet, par ce mouvement, les billets sont par le groupe correspondant des lanières 8, 9, 10 maintenus dans leur partie médiane contre le volet que traverse alors le dit groupe d'au moins une lanière 8.

30 Au fur et à mesure de l'ouverture et donc de l'écartement des lanières extrêmes, celles-ci déformeront puis laisseront glisser et enfin échapper les extrémités des billets qui ne seront plus maintenues que par le groupe médian des lanières.

35 L'accessoire pourra alors être laissé tel quel ou refermé, les billets resteront énergiquement maintenus non seulement par au moins l'un des volets qui sera appliqué sur l'une des faces du paquet de billets mais aussi par les lanières qui ensemble finiront, quoiqu'il en soit, de ceinturer les billets.

Dans un mode préféré de réalisation, en combinaison avec les lanières 8, 9, 10 l'accessoire comprend au moins une poche

12 par exemple apte à loger une carte d'accès à un distributeur de billets.

Afin de rester accessible, que l'accessoire soit ouvert par articulation dans un sens (figure 1) ou dans l'autre (figure 5), cette poche est avantageusement située dans l'une des lanières 8, 9, 10 et de préférence dans la lanière centrale.

REVENDICATIONS

1. Accessoire pour le maintien énergique et rapide de feuilles libres et notamment mais non exclusivement de billets de banque, par exemple en sortie d'un distributeur de billets (11), cet accessoire (1), qui comprend deux volets (2, 3) de forme rectangulaire comportant de ce fait chacun deux bords opposés (4, 5 et 6, 7) dits gauche et droit parallèles entre eux, cet accessoire étant CARACTERISE :

5 - en ce que ces volets sont reliés entre eux par des lanières (8, 9, 10) qui ont chacune une longueur sensiblement égale à la largeur des volets (2, 3) et,

10 - en ce que, réparties en deux groupes dont l'un comprend au moins une lanière médiane et l'autre au moins deux lanières extrêmes réparties de part et d'autre du groupe précédent, les dites lanières (8, 9, 10) qui sont reliées par leurs extrémités aux bords (4 et 6 ou 5 et 7) des volets, le sont selon leur appartenance à l'un des dits groupes, soit aux bords droits, soit aux bords gauches des volets considérés tels qu'ils sont lorsque l'accessoire (1) est en position ouverte et qu'il est donc prêt à recevoir les billets (11).

15 2. Accessoire selon la revendication 1 caractérisé en ce qu'en combinaison avec les lanières 8, 9, 10, l'accessoire comprend au moins une poche (12).

20 3. Accessoire selon la revendication 1 ou 2 caractérisé en ce que la poche (12) est située dans l'une des lanières (8, 9, 10).

25

